Faculté de médecine maïeutique et sciences de la santé
Université de Strasbourg

36e Congrès National de Médecine & Santé au Travail
Du 14 au 17 juin 2022
Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg

Les Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG

Atelier : Troubles stress post traumatiques et travail : clinique, dépistage et orientation pour la prise en charge

Dr Nathalie NOURRY, Médecin du travail, Service de pathologies professionnelles, *Hôpitaux Universitaires de Strasbourg*

Dr André BURGMEIER, Médecin du travail, SSTPH des *Hôpitaux Universitaires de Strasbourg*

Dr Yoann BAZARD, Psychiatre, *Pôle de* Psychiatre *Santé Mentale et Addictologie, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,*

Dr Amaury MENGIN, Psychiatre, *Pôle de* Psychiatre *Santé Mentale et Addictologie, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,*

Pr Pierre VIDAILHET, *Pôle de* Psychiatre *Santé Mentale et Addictologie, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,*

Introduction

- Les objectifs
  - Organiser et faire un dépistage des troubles post traumatiques chroniques
  - Connaitre les structures de prises en charge spécialisées
  - Orienter les salariés dépistés

- Les outils : world café, simulation, apports théoriques

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

World café

1. Dans quelles situations médico professionnelles allez-vous rechercher des troubles de stress post traumatiques ?
2. Quelles peuvent être les réactions aiguës à un événement traumatique ? Lesquelles peuvent être inquiétantes ?
3. Quels sont les symptômes clés du trouble de stress post-traumatique ?
4. Quels sont les facteurs de risques socio-professionnels et individuels de trouble stress post-traumatique ? Comment les prévenir ?
5. Quelles sont les grandes modalités de prise en charge après un événement traumatique sur le lieu de travail ?

- *réfléchissez avec vos voisins par petit groupe de 4-5.*

Définition selon DSM V

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Critères A : avoir été confronté à la mort ou à une menace de mort, à une blessure grave ou à des violences sexuelles d'une ou plusieurs façons suivantes :

1. en étant directement exposé à un ou plusieurs événements traumatisants ;
2. en étant témoin direct d'un ou plusieurs événements traumatisants ;
3. en apprenant qu'un ou plusieurs événements traumatisants sont arrivés à un membre de sa famille proche ou un ami proche. Dans les cas de la mort ou de la menace de mort d'un membre de la famille ou d'un ami, l'événement doit avoir été violent ou accidentel ;
4. en étant exposé de manière répétée ou extrême à des détails horribles d'un événement traumatisant (p. ex., premiers intervenants ramassant des restes humains, agents de police qui entendent de manière répétée des détails concernant des violences sexuelles faites à des enfants).

Remarque : Le critère A4 ne s'applique pas à l'exposition par des médias électroniques, la télévision, des films ou des photos, sauf si cela est lié au travail.

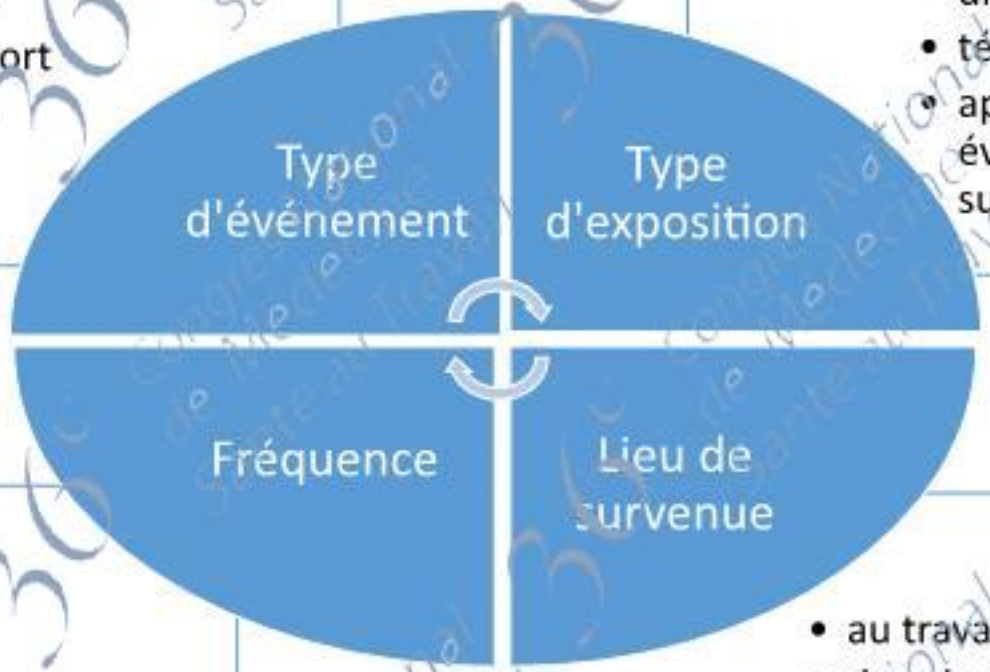

- confronté à la mort
- à une menace de mort
- blessure grave
- violence sexuelles

- directement exposé
- témoin
- apprenant qu'un évènement est survenu à un proche

- unique
- répété

- au travail
- dans la vie privé

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Le suivi médical

- Immédiatement
- À distance

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Immédiatement

- Quels sont les points important à ne pas oublier pour vous ?

Immédiatement

- Écouter, laisser parler, pas de jugement
- S'assurer que les besoins vitaux sont assurés,
  - ✓ ne pas avoir froid, faim, soif

- Déclaration en accident du travail
- CMI
  - Lésions physiques,
  - **Et** psychiques :
    - ✓ Anxiété réactionnelle à un traumatisme psychique, état clinique à réévaluer à distance
    - ✓ Exposition à un traumatisme psychique, état de santé psychique à réévaluer à distance, risque de TSPT

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Dépistage à distance

- En consultation, avec dépistage clinique
- Par questionnaire

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Au cours du dernier mois, à quel point avez-vous été dérangé par :	Pas du tout	Un peu	Modérément	Beaucoup	Extrêmement
Des souvenirs répétitifs, perturbants et non désirés de l'expérience stressante?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Des rêves répétitifs et perturbants de l'expérience stressante?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
L'impression soudaine de vous sentir ou d'agir comme si l'expérience stressante se produisait à nouveau (comme si vous étiez là en train de le revivre)?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Le fait d'être bouleversé lorsque quelque chose vous a rappelé l'expérience stressante?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
De fortes réactions physiques quand quelque chose vous a rappelé l'expérience stressante (par exemple, palpitations cardiaques, difficultés à respirer, transpiration)?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
L'évitement des souvenirs, pensées ou émotions associées à l'expérience stressante?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
L'évitement des rappels externes de l'expérience stressante (par exemple, des personnes, des endroits, des conversations, des activités, des objets ou des situations)?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Le fait d'avoir de la difficulté à vous souvenir de certaines parties importantes de l'expérience stressante?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Le fait d'avoir de fortes croyances négatives de vous-même, d'autrui ou du monde (par exemple, avoir des pensées telles que «Je suis mauvais, il y a quelque chose qui ne va vraiment pas chez moi, on ne peut faire confiance à personne, le monde est tout à fait dangereux»)?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Le fait de vous blâmer ou de blâmer quelqu'un d'autre pour l'expérience stressante et/ou pour ce qui s'est produit par la suite?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
La présence de fortes émotions négatives telles que la peur, l'horreur, la colère, la culpabilité ou la honte?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
La perte d'intérêt pour les activités que vous aimiez auparavant?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Un sentiment d'éloignement ou d'isolement vis-à-vis des autres?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Le fait d'avoir de la difficulté à ressentir des émotions positives (par exemple, être incapable de ressentir de la joie ou de ressentir de l'amour pour vos proches)?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Le fait de vous sentir irritable ou en colère ou le fait d'agir de façon agressive?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Le fait de prendre trop de risques ou faire des choses qui pourraient vous blesser?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Le fait de vous sentir en état d'alerte, vigilant ou sur vos gardes?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Le fait de vous sentir agité ou de sursauter facilement?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Des difficultés de concentration?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4
Des difficultés à vous endormir ou à rester endormi?	☐0	☐1	☐2	☐3	☐4

Congrès National de Médecine Santé au Travail

QUESTIONNAIRE DE DEPISTAGE DU TRAUMATISME

(TSQ, Brewin et al 2002)

(Adaptation française Jehel L. Valeu G. Ducrocq F. PG PTSD 2006)

Les réactions suivantes surviennent parfois après un événement traumatique.
Ce questionnaire concerne vos propres réactions à l'événement traumatique que vous avez vécu il y a quelques temps. Date de l'événement : ___/___/____
Pour chaque question, pouvez-vous indiquer, en cochant la colonne « Oui » ou « Non », si vous avez ressenti certaines des réactions suivantes **au moins deux fois au cours de la semaine** qui vient de se passer.

		Oui, au moins 2 fois cette dernière semaine	**Non**
1	Etre dérangé, malgré vous, par des pensées ou des souvenirs relatifs à l'événement		
2	Faire des rêves relatifs à l'événement		
3	Avoir l'impression que l'événement se reproduit, ou agir comme si c'était le cas		
4	Se sentir perturbé par des rappels ou des souvenirs de l'événement		
5	Ressentir des manifestations physiques lorsque vous vous rappelez l'événement (accélération du cœur, mal d'estomac, sueurs, vertiges)		
6	Avoir des difficultés à s'endormir ou à rester endormi		
7	Se sentir irritable ou avoir des explosions de colère		
8	Avoir des difficultés de concentration		
9	Etre extrêmement attentif (hypervigilant) par rapport aux dangers éventuels pour vous-même ou les autres		
10	Sursauter ou trembler lorsqu'il arrive quelque chose d'inattendu		
	Score total		

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Traçabilité

- Dans le TEP

événement traumatogène	événement traumatogène lié à un accident
	événement traumatogène lié à un décès
	événement traumatogène lié à un suicide
	événement traumatogène lié à une catastrophe
	autre événement traumatogène

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Violence externe à l'entreprise	violence externe avec agression verbale	- violence externe directe avec agression verbale - témoin de violence externe avec agression verbale - autre violence externe avec agression verbale
	violence externe avec agression physique	- violence externe directe avec agression physique - témoin de violence externe avec agression physique - autre violence externe avec agression physique
	violence externe avec menace de mort	- violence externe directe avec menace de mort - témoin de violence externe avec menace de mort - autre violence externe avec menace de mort
	violence externe à caractère sexuel	- violence externe directe à caractère sexuel - témoin de violence externe à caractère sexuel - autre violence externe à caractère sexuel
	violence externe avec vécu de discrimination	
	violence externe avec vécu de fausse accusation	
	témoin de violence externe avec décès	
	autre violence externe à l'entreprise	
	violence interne avec vécu de fausse accusation	
	témoin de violence interne avec décès	
	autre violence interne à l'entreprise	

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

violence interne à l'entreprise	vécu de mise à l'écart de l'activité	
	violence interne avec agression verbale	violence interne directe avec agression verbale témoin de violence interne avec agression verbale autre violence interne avec agression verbale
	violence interne avec agression physique	violence interne directe avec agression physique témoin de violence interne avec agression physique autre violence interne avec agression physique
	violence interne avec menace de mort	violence interne directe avec menace de mort témoin de violence interne avec menace de mort autre violence interne avec menace de mort
	violence interne à caractère sexuel	violence interne directe à caractère sexuel témoin de violence interne à caractère sexuel autre violence interne à caractère sexuel
	violence interne avec vécu de discrimination	
	violence interne avec vécu de fausse accusation	
	témoin de violence interne avec décès	
	autre violence interne à l'entreprise	

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

La prévention en milieu professionnel = Comment éviter des conséquences néfastes ?

L'employeur doit :

- Prendre acte de la **gravité**
- Rester **factuel.**
  - ✓ Ne pas banaliser ou dramatiser
- Assurer une prise en charge.
  - ✓ Dimension **humaine** et **respectueuse**
- Confirmer **la reconnaissance des faits**
- Afficher la volonté de la direction
  - ✓ **D'identifier les causes**
  - ✓ D'engager **des actions correctives.**

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

En pratique… ?

Pour cela, encore faut-il que l'employeur

- Sache ce qui peut impacter ses salariés et être à l'origine d'un traumatisme psychique
- En informe immédiatement le médecin du travail (d'autant plus qu'il exerce en service interentreprise) et/ou la CUMP, ou un service spécialisé.

Malheureusement

- Les services de santé au travail ne sont pas toujours les partenaires naturels des responsables, même en service autonome.
- Absence fréquente de réseau entre les partenaires de la santé au travail et ceux du soin,
- Méconnaissance des dispositifs d'aide aux crises.

*Souvent le médecin n'est pas prévenu directement du drame et l'apprend par hasard, plusieurs jours plus tard, trop tard. La direction, **si elle n'est pas formée, « bricole», pense avoir des solutions** et tente de gérer sans demander de l'aide à son service de santé au travail (laisse trainer, fait parfois venir un consultant parfois peu crédible, propose un numéro vert, des tickets psy…)*

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Reconnaissance, soutien de la hiérarchie et soutien juridique, si nécessaire

J_0 mise en place d'une cellule de crise

- ✓ DRH,
- ✓ médecin du travail,
- ✓ infirmier(ère),
- ✓ éventuellement service social du travail
- ✓ et psychologue en interne ou extérieur – CUMP -,
- ✓ membres du CSE,
- ✓ managers de proximité

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Reconnaissance, soutien de la hiérarchie et soutien juridique, si nécessaire

Apporte un soutien

1. **Reconnaissance de l'épreuve subie.**
   - ✓ crédibilise et permet le dialogue,
2. **Informer les victimes**
   - ➢ les causes de l'événement traumatique (si elles sont connues),
   - ➢ les mesures envisagées de prévention
   - ➢ les dispositions prévues par l'entreprise et la collectivité pour les aider à se reconstruire..
3. **Restaurer le dialogue** et coordonne les actions
   - ➢ dans l'environnement personnel et de travail des individus traumatisés.
4. **Se répartir les tâches à accomplir en urgence,**
   - ➢ dont **répertorier l'ensemble des personnes concernées et des « potentielles » victimes**

36 Congrès National de Médecine Santé au Travail

1. **prise en compte précoce** des traumatisés **dès le 1er jour**,
2. Limiter les conséquences du traumatisme
3. en assurant sur le terrain ce **premier soutien émotionnel et psychologique, immédiat** (« defusing »).

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Reconnaissance, soutien de la hiérarchie et soutien juridique, si nécessaire (2)

Dans un 2ème temps, debriefing individuel et/ou de groupe, permet:

- Reconstruire le deroulement des faits
- Réduire la prévalence des troubles émotionnels par l'**écoute et le soutien compétent**
- Décrire, les modalités d'accompagnement psycho-socio-judiciaire et de prise en charge thérapeutique
- Prendre date pour un suivi ultérieur si nécessaire

Eléments essentiels pour faire tomber la tension emotionnelle, les :

- **Reconnaissance du statut de victime** et
- **Enonciation des mesures prises en leur faveur**

Demande une totale **liberté de parole**.

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Reconnaissance, soutien de la hiérarchie et soutien juridique, si nécessaire (3)

Cette reconnaissance =>> **statut juridique de victime**,

- facilite sa reconstruction

Les victimes exigent également une **totale transparence**

- sur les causes de l'événement
- et sur la prévention mise en place par après

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Reconnaissance, soutien de la hiérarchie et soutien juridique, si nécessaire (3)

- dans un deuxième temps,
- Le service juridique de l'entreprise ou à défaut une association d'aide aux victimes comme France Victimes,
- Réalisation d'un « débriefing technique » pour
  - **éclairer les victimes sur les mesures sociales et judiciaires possible**
  - leur **offrir un soutien effectif tout au long du processus de reconstruction.**
  - **rappeler la prise en compte des heures passées au commissariat pour le dépôt de plainte**, qui se négocie souvent en amont, dans le protocole.

Protocoles

Idéalement,

- ce mode d'intervention de l'entreprise est anticipé dans un **protocole**, adossé au **plan général de crise**, s'il existe.

- vite et bien réagir
- connaître les ressources de proximité, pour organiser une bonne prise en charge (Médecin du travail, CUMP, SAMU, etc…),
- dès J_0 si possible.

Intérêt d'un **« guide d'accompagnement d'un événement traumatique en milieu de travail »** destiné

- aux professionnels de la santé au travail et
- aux responsables d'entreprises et d'administrations,

36 Congrès National de Médecine Santé au Travail

Communication à prévoir

Le silence est catastrophique et la défausse aussi.

Seule la reconnaissance est utile.

Annoncer l'événement :

- De manière adaptée
- en n'oubliant personne (sociétés sous traitantes sur site, par ex.).
- Les collègues les plus proches, les plus fragilisés, doivent être les premiers avertis.

Organiser les soutiens nécessaires :

- prise en charge destinée aux familles, aux collègues de travail les plus touchés, sans oublier l'équipe de crise qui a géré la situation.
- **Mesures d'urgence, dispositions légales** (en cas de décès, par ex., OPJ, Inspection du travail, etc…)
- **Appel aux Cellules d'Urgences Médico psychologiques (CUMP)**, selon les situations où elles sont prévues d'intervenir.
- **Prévoir le rappel des adresses utiles sur le plan local…**

Diffusion :

- médecins, IPRP spécialisés en psychologie, IST dans un premier temps, puis responsables de l'entreprise ou des administrations, dans un second temps.

On M'a Dit…

A c'K'il parait…

J'ai entendu que…

Si Si On M'a Dit…

Tu Savai Pa ?…

36 Congrès National de Médecine Santé au Travail

Le silence est catastrophique et la défausse aussi.

Seule la reconnaissance est utile.

En cas de mauvaises communications, les rumeurs enflent, le mécontentement s'accroît et les victimes ont d'autant plus de mal à se reconstruire.

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Communication (2)

Les protocoles sont des outils de « **postvention** » des événements traumatiques en milieu de travail mais aussi des outils de « **prévention** » des conséquences de ces événements…

Dans la perspective de cette gestion d'une crise, il est essentiel qu'elle intègre :

- formation adaptée des personnes
- conseils à l'encadrement
- entraînements et exercices pour des acteurs très différents

Communication adaptée, en interne et en externe :

- enjeu fort pour
  - bien gérer la situation
  - ne pas provoquer de vives réactions à des propos ou écrits mal maîtrisés
- Prendre acte de la gravité de ce qui vient de se passer, sans banaliser ni exagérer le drame,
- garantir une analyse approfondie pour en tirer les enseignements,
- véhiculer un sentiment crédible de soutien et de reconnaissance de la direction,

sont primordiaux dans ce contexte.

36e Congrès National de Médecine Santé au Travail

Protocoles (2)

L'élaboration d'un protocole consensuel :

- *Et si ?*
- *Qu'adviendrait-il ?*
- *Comment y répondre ?*
- *Qui serait habilité à le faire ?*

Si un intervenant (comme la CUMP, par ex.) est introduit par l'un des acteurs du système, une opposition peut se manifester de la part d'autres acteurs.

Concertation et adhésion de tous les acteurs de l'entreprise

(direction, CSE, responsable sécurité, médecin du travail – plus compliqué quand lié à un Service interentreprises, directeur de la communication, syndicats, etc.).

l'élaboration de ce protocole en amont évite l'improvisation.

Dépend beaucoup

- de la culture de l'entreprise,
- de l'équipe de spécialistes rompue à l'exercice
- et du groupe pilote rassemblant des acteurs de l'entreprise (DRH, service de sécurité, CHSCT, médecine du travail, etc.).

Une fois validé, il est inclus dans le protocole général de gestion de crise de l'entreprise.

Congrès National de Médecine Santé au Travail

Discussion-échange